

effet de son maintien sera de protéger ce produit.

L'honorable M. SCOTT, *secrétaire d'Etat*: Oh non.

L'honorable M. FERGUSON: Le fait que le gouvernement conservateur avait imposé ce droit dans un but protecteur a été l'un des points les plus sévèrement critiqués par le parti libéral des provinces d'en haut, et bien qu'il puisse être vrai qu'une certaine quantité de houille bitumineuse ait été importée dans la province d'Ontario et qu'un certain montant ait été payé sous forme d'impôt, néanmoins le but de ce droit sur la houille bitumineuse est de protéger et non pas de prélever un revenu.

Quant à ce qui regarde la politique et la ligne de conduite adoptées par le parti libéral sur cette question avant les élections, je me contenterai de lire un court extrait du programme adopté à Ottawa, à la rédaction duquel mon honorable ami le chef du parti ministériel dans cette Chambre a pris une part assez active. Voici cet extrait:—

Nous dénonçons le principe de la protection comme radicalement faux et injuste pour les masses, et nous proclamons notre conviction que toute modification faite au tarif et basée sur ce principe, ne pourrait pas apporter aucun soulagement appréciable aux charges qui pèsent sur le pays. Nous acceptons la lutte sans hésiter sur ce terrain et nous en attendons le résultat avec la plus grande confiance dans le verdict des électeurs du Canada.

Voilà le programme du parti; en développant et en expliquant ce programme, l'un des ministres dont les déclarations me sont mieux connues que celles d'aucun autre membre du gouvernement,—l'honorable M. Davies,—parlant à Middleton, Nouvelle-Ecosse, dans l'automne de 1893, disait que la politique du parti libéral était d'éliminer du tarif tout vestige de protection. Il déclara que la grande lutte historique entre le libre-échange et la protection était maintenant ouverte au Canada. Voilà la déclaration qui m'est bien connue et qui l'est aussi depuis plusieurs années de mes amis des provinces d'en bas. Cette déclaration a toujours été faite d'une manière positive et elle était toute aussi précise avant comme après la publication du programme d'Ottawa.

Considérons à présent la conduite extraordinaire adoptée par le gouvernement au sujet de cette question. Parlant à Montréal, dans les derniers jours de 1895,

l'honorable M. Laurier, suivant la citation qui a été faite en Chambre l'autre jour, déclara que ce serait la politique de son gouvernement d'admettre en franchise la matière première, et il mentionna que la houille et le fer, étant la matière première des manufacturiers, seraient admis en franchise en vertu du tarif que le parti libéral se proposait de mettre en opération au Canada. Il s'assura par cette promesse les suffrages de plusieurs manufacturiers de Montréal et d'ailleurs; cependant en face de cet engagement de l'honorable chef du gouvernement,—et le public avait le droit de croire qu'il parlait ainsi au nom de son parti,—nous voyons le ministre des Finances descendre à Montréal et en réponse à une députation de marchands de charbon, déclarer que l'impôt sur la houille serait maintenu à raison des nouvelles circonstances qui s'étaient produites aux Etats-Unis. Nous avons ici deux déclarations absolument contradictoires venant, l'une du chef du gouvernement lorsqu'il parlait au peuple en sa qualité de chef de l'opposition, l'autre du ministre des Finances. C'est un spectacle des plus extraordinaires de voir deux hommes importants, le premier ministre et son ministre des Finances, exprimer devant le pays des opinions si diamétralement opposées, et l'on verra, dans le cours des quelques semaines qui vont suivre, lequel des deux a fait la déclaration la plus exacte.

Bien que la déclaration de M. Fielding soit la plus récente, j'incline à croire qu'après tout, celle de M. Laurier est exacte. Le motif que j'ai pour en arriver à cette conclusion, c'est la conduite extraordinaire tenue actuellement par le parti libéral de la Nouvelle-Ecosse. M. Fielding a fait cette déclaration importante,—je parlerai plus tard de la convenance de faire une telle déclaration,—pour le moment je parle de la déclaration elle-même; or nous voyons qu'immédiatement après cette déclaration, M. Murray, celui-là même qui a succédé à M. Fielding dans la direction de son parti à la Nouvelle-Ecosse, décréta la dissolution de la Chambre et publia un manifeste adressé aux électeurs, dans lequel il déclare que le motif de la dissolution avant l'expiration naturelle du mandat de la législature, était le désir du gouvernement d'obtenir une expression d'opinion de la part du peuple de la Nouvelle-Ecosse en faveur du maintien de l'impôt sur la houille. C'est une